Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 11 joumada II 1440
16 février 2019

N° 21

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **1034**
Autres sociétés **1035**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1035**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1050**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1053**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1055**
Avis aux créanciers..... **1060**
Convocations
Sociétés anonymes **1061**
Divers
Avis au public..... **1064**
Rectificatifs **1064**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Matricule Fiscal : 1602355/G/M/000

Suivant procès-verbal de statut le 4 janvier 2019 enregistré à la recette des finances de Bardo le 4 janvier 2019 sous le n°19500060 Quittance n°1065 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 28 janvier 2019, il a été constitué une société SARL :

Nom de société : MBM PROTECTION

Adresse sociale : 10 Rue Ahmed Tlili Le Bardo Tunis

Objet : Vente Matériel Informatique

Capital : 50 000

Durée : 99 ans

Gérante : Mlle Salwa Chaouachi.

2019R00547SRLB1

Constitution d'une S.A.R.L

Suivant acte S.S.P en date du 09/01/2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 09/01/2019 sous N° 19500018 et quittance N° M000841 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Mahdia sous le N° D16262019 le 31/01/2019

Il été constitué une société à responsabilité limitée :

Raison sociale : société menuiserie Chebbi Décor

Siège social : av Abou Elkacem Chebbi Sidi Alouane 5190 Mahdia

Capital : 4.000Dt

Activité : menuiserie et décoration

Durée : 99 ans

Gérance : Mr Riadh Chebbi est nommé gérant de la société pour toute sa durée avec tous les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus.

M.F : 1603415/F/M/000

2019I00035SRLB1

Constitution d'une S.A.R.L

Suivant acte S.S.P en date du 31/01/2019, enregistré à la Recette d'Enregistrement des actes de société de MAHDIA le 01/02/2019 Sous le numéro 19500384 Quittance N°M006488 dont un exemplaire des statuts a été déposé au Greffe Tribunal de 1ère instance de Mahdia sous l'identifiant unique N° 1606708E en date du 08/02/2019 il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Raison sociale : SOCIETE SABKHI PR PDT ALIMENTAIRES

Siège social : Av Habib Bourguiba, Hiboun Mahdia 5111

Capital social : 20.000 Mille Dinars

Objet social : Vente gros pdts alimentaires.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mr AHMED SABKHI est nommé gérant de la société pour toute sa durée avec tous les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus.

2019I00037SRLB1

Constitution d'une S.A.R.L

MF : 1607533/D/N/M/000

Suivant acte S.S.P en date du 4/2/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Regueb Sidi Bouzid, le 7/2/2019 sous le numéro : 1F6HFCC7 quittance n° M005597, dont deux exemplaires des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid sous le n° 1607533 en date du 8/2/2019.

Raison sociale : Société «ELBARAK ADAM ET AYOUB» S.A.R.L.

Siège social : Khcham est Regueb Sidi Bouzid.

Capital social : 30 milles dinars.

Objet social : Culture des olives, Arbres fruitiers et légumes, Elevage de vaches et moutons.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Gafsi Jaafar est nommé gérant de la société pour toute sa durée avec tous les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus.

2019Y00020SRLB1

Constitution d'une SARL

Suivant un acte, en date de 22 Janvier 2019, enregistré à la recette des finances de Tozeur, le 28 Janvier 2019 sous le n°19500166 quittance n°M003453, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Tozeur sous le numéro 20195882 du 7/02/2019, une société à responsabilité limitée à deux personnes a été constituée :

Dénomination : Sté MAHJOUBI DATTES

Objet : Entreposage frigorifique

Siège social : Helba, 2210, Tozeur

Capital social : Mille (1 000) dinars

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Triaa Mahjoubi est nommé gérant de la société pour une durée de 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus conforment au statut de société.

Matricule fiscal : 1605731/Z/A/M/000

2019100021SRLB1

Constitution d'une SARL

Matricule fiscal : 1604945/H/AM000

Suivant un acte, en date de 11 janvier 2019, enregistré à la recette des finances de Degache, le 23 janvier 2019 sous le n° 19500096 quittance n° M001668, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Tozeur sous le

numéro 20196131 du 8/2/2019, une société à responsabilité limitée à deux personnes a été constituée :

Dénomination : Sté OTHMANI FRERES DATTES.

Objet : Entreposage frigorifique.

Siège social : Erg Erramla, El Mahassen, 2224 Dégache.

Capital social : Cinq mille (5 000) dinars.

Durée : 99 ans.

Gérance Mohamed Othmani est nommé gérant de la société pour une durée de Trois (03) ans avec les pouvoirs les plus étendus.

2019100022SRLB1

Autres sociétés

Avis

Suite à la loi n°43-99 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 relatif aux groupements de développement du secteur de l'eau et de la pêche, le décret 1819 de l'année 1999 portant l'approbation du statut type des groupements de développement du secteur de l'eau et de la pêche comme il a été modifié par d'autres lois et décrets, et suite au bon de dépôt n°08/2018 en date du 7 novembre 2018 signé par Mr le gouverneur de la Manouba, un groupement de développement agricole créée nommé ERROUKI pour desservir les agriculteurs du périmètre public irrigué de Chouigui (Etage haut) en eau d'irrigation imadat : Chouigui, délégation : Tebourba et suite à l'assemblée générale constitutionnelle déroulé le mardi 18 décembre 2018 tenue pour la deuxième fois, un conseil d'administration et une comité de contrôle intérieur ont été élu pour gérer le périmètre public irrigué de Chouigui (Etage haut) qui va être exécuté par CRDA DE MANOUBA le conseil d'administration est chargé de gérer le système d'irrigation et assurer la desserte en eau d'irrigation pour ses adhérents.

Le représentant juridique : Mr Majid Hammami.

2019T00319SODB1

Constitution d'une personne physique

Nom et Prénom : Ben Daamar Anis.

N° C.I.N : 08637918.

Registre de commerce : A20225812016

Matricule fiscal : 000/C/N/1185716/L.

Siège social : Tlet, Guellala, 4155, Ajim, Médenine.

Objet social : Alimentation Générale.

2019R00567SODB1

Création d'un groupement de développement dans le domaine de L'agriculture et de la pèche

Par le reçu délivré par Monsieur le gouverneur de Béja à la date du 21/11/2018 sous le numéro d'ordre 248, il est crée le groupement de développement agricole «Ettoumouh» :

- Siège social : Skhouna - Ettarhouni - Amdoun.

- Président : Aicha Aloui.

- Chargée de trésorerie : Naziha Aloui.

- Le groupement a pour mission principale :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde et le développement de la plantation mellifères et l'activité apicole et le renforcement de la femme rurale.

2- L'accomplissement d'une matière générale de toute mission visant l'appui des intérêt collectifs de leurs adhérents.

2019J00031SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société ST Michel Tunis

SA au capital de : 7.875.000 Dinars

Siège social : Voie Z4, Zone Industrielle, Mégrine Riadh

MF : 1071726J/AIM

RC : B2473672008

CNSS : 32007572

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire, réunie le 3/1/2019, enregistré en date du 25/1/2019 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Mégrine sous le numéro 19800375, quittance n° 8405 et dont deux exemplaires de chaque ont été déposés au centre national du registre des entreprises en date du 11/2/2019 sous le numéro 20196343, les actionnaires ont décidé :

1- De changer la dénomination de la société St Michel Tunis La nouvelle dénomination de la société est : «Biscuiterie Méditerranéenne».

2- Changement de l'article 3 des statuts comme suit «La société prend la dénomination de Biscuiterie Méditerranéenne» le reste de l'article 3 reste inchangé.

2019R00559SANB2

Société CHALLENGER

S. A au capital de : 350. 000 Dinars

El Manar Center Magasin N° B48 - 2092 El Manar II Tunis

MF : N° 714264/S/A/M/000

Suivant le procès verbal du conseil d'administration du 12/12/2018 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 19/12/2018 sous le n° 18704693, quittance n° M068286, dont deux copies originales sont déposées au tribunal de 1ère instance de Tunis, sous le n° D2463800 et en date du 25/1/2019, il a été décidé d'autoriser au président directeur général pour la cession du fonds de commerce sis au centre commercial "Les jardins de la Soukra" n° 29 au profit de la société "OMEGA".

2019R00562SANB2

NOTICE LEGALE

BANQUE DE L'HABITAT

Société Anonyme au capital de 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 18 Avenue Mohamed V – 1080

Tél : 71 126 000 Fax : 71 337 957 RC n° B 138811996

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale B à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 10/09/2018

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BH SUBORDONNE 2019-1» DE 35 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 50 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,00% et/ou TMM+2,10%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	5 ans In fine	10,20% et/ou TMM+2,30%	In Fine
Catégorie C	7 ans dont 2 années de grâce	10,30% et/ou TMM+2,60%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social : Banque de l'Habitat « BH » 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis. BP 242 Cedex 1080. Tél : 71 126 000 fax : 71 337 957

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable : La Banque de l'Habitat est une société anonyme régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

1.3-Date de constitution et durée de vie : La Banque de l'Habitat a été constituée le 30 mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat) pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.

- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.

- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.

- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.

- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.

- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.

- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.

- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.

- Organiser des actions de formation et de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social.

1.5-Registre de commerce : RC n° B 138811996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : 238 000 000 dinars divisés en 47 600 000 actions de 5 dinars de nominal entièrement libérés

1.9-Régime fiscal : Droit commun

1.10-Matricule fiscal : 0245588 WAM 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING: Monsieur Ahmed Mejjaji, Directeur du Suivi des Participations et des Filiales

2- Administration et contrôle :

2.1- Membre des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mme Amel Jebari Médini (1)	Elle-même	Président		Tunis
État Tunisien	Mme Amel Jebari Medini(8)	Membres	2018-2020	Tunis
	M.Abderraouf Klibi(8)		2018-2020	Tunis
	M. Ali Radhouani(9)		2018-2020	Tunis
	M. Aymen Raies(9)		2018-2020	Tunis
	M. Mohamed Naceur Hadji(9)		2018-2020	Tunis
M. Habib Miled (2)	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss(3)	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis
M. Ahmed Trabelsi(4)	Lui-même	Membre	2016-2018	Tunis
M. Rached Horchani(5)	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
M. Achraf Ayadi (6)	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
M. Hamouda Belkhouja(7)	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis

(1) Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration en date du 11/06/2018 et renouvelé par l'AGO du 26/04/2018

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 25/05/2017.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 25/05/2017.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016.

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2018 représentant le groupe Horchani

(6) Membre indépendant nommé par l'AGO du 06/06/2015 et renouvelé par l'AGO du 26/04/2018.

(7) Représentant des actionnaires minoritaires, nommé par l'AGO du 25/05/2017.

(8) Nomination renouvelée par l'AGO du 26/04/2018 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(9) Nomination approuvée par l'AGO du 26/04/2018 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

Démission d'un administrateur indépendant :

Le Conseil d'Administration réuni le 27/08/2018 a été informé de la démission de monsieur **Mongi Ben Tkhayat**, administrateur indépendant et président du Comité des Risques, ainsi que du lancement de la procédure d'appel à la candidature entamé par les services de la BH pour le choix d'un administrateur indépendant en remplacement du démissionnaire.

Suite à un premier appel à candidature infructueux, la BH a lancé un deuxième appel à candidature en date du 07/12/2018 dont le résultat est non encore publié.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed RJIBA	Directeur Général	01/12/2015*	Tunis

(*) Nomination approuvée par le conseil d'administration du 01/12/2015 pour un mandat de 5 ans

- Comité Exécutif de Crédit : Ce comité est présidé par Monsieur Rached Horchani, Messieurs Habib Miled et Hamouda Belkhouja sont également membres de ce comité.

- Comité d'Audit : Ce comité est présidé par Monsieur Achraf Ayadi, Madame Amel Medini et Messieurs Ahmed Trabelsi, Mohamed Naceur Hadji sont également membres de ce comité et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur.

- Comité des Risques : Ce comité a été présidé par Monsieur Mongi Ben Tkhayat. Suite à la démission de ce dernier et en attendant le résultat de l'appel à candidature lancé par la BH, le poste du président du Comité des Risques demeure vacant. Les membres de ce comité sont : Messieurs Mohamed Sadok Driss, Aymen Raies et Ali Radhouani.

- Comité des Nominations et des Rémunérations : Ce comité est présidé par Monsieur Abderraouf Klibi, Messieurs Ahmed Trabelsi, Habib Miled sont également membres de ce comité et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur.

- Comité de Suivi du Programme de Restructuration : Ce comité est présidé par Mme Amel Medini, Messieurs Ahmed Trabelsi et Mohamed Naceur Hadji sont également membres de ce comité.

- Commission Interne des Marchés : Cette commission est présidée par Monsieur Ahmed Trabelsi, Messieurs Hammouda Belkhouja, Abderraouf Klibi et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.

2.3- Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Le cabinet Audit Consulting & Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.	Résidence Zarrad Bureau A 24 - Les Berges du Lac - Tunis Tel : 71 198 055 - Fax : 71 198 031 e-mail : acb.om@acbusiness.com	2016-2018*
Le Cabinet Walid Tlili, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2. Mont-plaisir – Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053 e-mail : walid.etlili@gmail.com	2016-2018**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016

** Mandat nommé par l'AGO du 04/06/2016

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habit a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00 et/ou TMM+2,10% ;

- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;

- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

3.2. Dénomination de l'emprunt : « BH Subordonné 2019-1»

3.3. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.4. Produit brut et net de l'emprunt : le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 0,8% du montant soit 400 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 38 500 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 60 768 DT*, soit un total de frais approximatifs de 525 268 DT et un produit net de l'emprunt de 49 474 732 DT.

3.5. Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.6. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

3.7. But de l'émission : Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, Le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;

- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;

- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;

- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;

- Financer le budget d'investissement.

3.8. Nature des titres : Titres de créance

3.9. Forme des obligations : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

3.10. Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

3.11. La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

---

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 7,5 MDT à taux fixe (catégorie A), 7,5 MDT à taux variable (catégorie A), 7,5 MDT à taux fixe (catégorie B), 7,5 MDT à taux variable (catégorie B), 10 MDT à taux fixe (catégorie C) et 10 MDT à taux variable (catégorie C).

** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

3.12. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST et TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.13. Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.14. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.15. Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.16. Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

* Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

* Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

* Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

* Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.17. Intérêts: Les intérêts sont payés à terme échu le **26 mars** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, pour le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 50 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 15 000 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe de 10,00%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,10%), le montant des intérêts s'élèverait à 13 406 250 Dinars (en considérant un taux nominal de 8,9375% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois février 2018 au mois de janvier 2019, soit 6,8375% majoré de 2,10%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 25 500 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 10,20%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,30%), le montant des intérêts s'élèverait à 22 843 750 Dinars (en considérant un taux nominal de 9,1375% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois février 2018 au mois de janvier 2019, soit 6,8375% majoré de 2,30%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 25 750 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 10,30%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,60%), le montant des intérêts s'élèverait à 23 593 750 Dinars (en considérant un taux nominal de 9,4375% calculé sur

la base de la moyenne de TMM du mois février 2018 au mois de janvier 2019, soit 6,8375% majoré de 2,60%, à titre indicatif).

3.18. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

3.19. Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

3.20. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.21. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie **A**, de **10,20%** l'an pour la catégorie **B** et de **10,30%** l'an pour la catégorie **C**.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.22. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;

- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans** In Fine ;

- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)*:* La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

3.23. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18-009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.24. Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.25. Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

3.26. Notation :

- Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Notation de la banque :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS & POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables.

En date du 15 avril 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 09 mars 2016, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 10 septembre 2018, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

3.27. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.28. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.29. Intermédiaire agréé mandaté par la banque pour la tenue du registre des obligations subordonnées : La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

3.30. Marché des titres :

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.31. Prise en charge par TUNISIE CLEARING:

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné **«BH Subordonné 2019-1 »** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.32. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.33. Facteurs de risques spécifiques aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

- Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.34. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 », du document de référence « Banque de l'Habitat 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 17 décembre 2018 sous le N°18-009, des indicateurs d'activité de Banque de l'Habitat relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. La note d'opération et le document de référence susmentionnés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

2019R00583SANB2

Sté Golf Sousse Monastir

SA au capital 6500 000 Dinars

Siège social : Rue Touristique Edhkila BP 216 Monastir

MF : 296377W/A/M

Suivant PV du Conseil d'Administration du 27/7/2018, enregistré à la recette des finances de Monastir le 8/10/2018 sous le n°18805357 quittance n°M060629, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir le 30 Janvier 2019 sous le n°20194702, il a été mentionné :

- Suite à la démission de Monsieur Slah Maatoug de ses fonctions d'Administrateur et Président de

Conseil, les Administrateurs décident de nommer Monsieur Ktata Mehdi en tant que membre et Président du Conseil d'Administration de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice social 2018.

2019S00331SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public (article 164 CSC)

ISOETANCHE S.A

S.A. au capital de 300.000 dinars

Adresse : 24 Rue colonel Bjaoui-Sfax

MF : 026731S/A/M/000

RC : B174431997

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des Sociétés à Sfax le 20/12/2018, quittance n° M006867, enregistrement n° 18506313, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première Instance de Sfax en date du 4 janvier 2019 sous le n° AC0852019, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société «ISOETANCHE S.A» en numéraire de Trois cent mille (300.000) dinars à trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) dinars :

1/ Dénomination sociale : ISOETANCHE SA.

2/ Forme : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

3/ Montant de l'augmentation de capital en numéraire : Quatre-vingt-dix mille dinars (90.000 D).

4/ Siège social : 24 Rue colonel Bjaoui - Sfax.

5/ Objet social : Commerce en gros de produits d'isolation et d'étanchéité.

6/ Durée : 99 ans.

7/ Nombre des actions à souscrire en numéraire : Neuf mille actions à libérer totalement à l'augmentation.

8/ Valeur nominale des actions : Dix dinars (10 D).

9/ Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Le propriétaire d'une seule action a droit d'assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne actionnaire munie d'un pouvoir spécial. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou qu'il représente.

10/ Les conditions de répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : *Sur les bénéfices nets, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures et augmentés des reports bénéficiaires, déjà approuvés par l'assemblée générale il sera prélevé les sommes ci-après, dans l'ordre suivant : * 5% des bénéfices pour constituer le fond de réserve légale *Le surplus est mis à la disposition de l'assemblée générale qui peut affecter toutes les sommes qu'elle jugera utile, soit a des fonds d'amortissement supplémentaires où spéciaux, soit à la constitution des réserves extraordinaires, soit à des reports à nouveaux, soit à une distribution totale ou partielle entre les actionnaires. * Tout l'actif social provenant du produit de la liquidation après l'extinction du passif et le remboursement du montant libéré et non amorti, sera réparti entre tous les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

11/ Lieu du dépôt des fonds : Banque AL Baraka Bank Tunisie - Agence Ennasr 2 sous le numéro 3203778811538532181.

12/ Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à compter de la date de parution de la présente notice avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2019X00290SANB2

Approbation de la conclusion des contrats de crédit

SIEMENS SA

Société anonyme

Au capital de 530.710 dinars

Siège social : Immeuble Omrane, 4ème Etage, rue du Lac Léman - Les Berges du Lac

1053 - Tunis

MF : 981786D/A/000/M

RC : B2461652006

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 décembre 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 14 décembre 2018, enregistrement numéro 18807857, quittance numéro 9559, il a été décidé d'approuver la conclusion de deux contrats de crédits.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire susmentionné ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 27 décembre 2018 sous le numéro 201861969.

2019400990SANB2

Approbation des nouveaux statuts

SIEMENS SA

Société anonyme

Au capital de 530.710 dinars

Siège social : Immeuble Omrane, 4ème Etage, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac

1053 - Tunis

Matricule fiscal : 981786D/A/000M

Registre de commerce : B2461652006

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 décembre 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 14 décembre 2018, enregistrement numéro 18807856, quittance numéro 9558, il a été décidé d'approuver les nouveaux statuts enregistrés à la même recette et le même jour enregistrement numéro 18807859, quittance numéro 9561.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire susmentionné et des nouveaux statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 27 décembre 2018 sous le numéro 201861969 du 3 décembre 2018.

2019400991SANB2

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha - 1er étage - Mutuelleville 1002~Tunis

MF : 1021844M/A/M/000

CNSS : N°002533 14-47

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/5/2018 enregistré à la

recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 14/11/2018 sous Qn°83668 En°18807020.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Deux exemplaires du P.V ont été déposés auprès du greffe du tribunal de première instance de Tunis le 01/02/2019 sous le numéro D2418772007.

2019400992SANB2

«SICEP TUNISIE»

Société anonyme

Capital social : 15.000.000 Dinars

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia Tour B - Charguia 2 - Tunis

MF : 943933H/A/M/000

CNSS : N°00214748-87

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/7/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 7/9/2018 sous le Qn°7108 En°18805759

Les actionnaires ont renouvelé les mandats des administrateurs M. Rosario Blanca, M.Abdelaziz Bouzguenda, M. Ahmed Douzguenda, M. Hédi Bouzguenda, M. Alain Cammal, M.Claudio Civello et M. Marco Pellizzari pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Les actionnaires ont renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes, la société ECC MAZARS représentée par M. Walid Masmoudi et du Co-Commissaire aux Comptes M. Zouhair Ben Jemaa pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 10/7/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 4/9/2018 sous le Qn°7004 En°18805677

Les membres du conseil d'administration ont nommé M. Ahmed Bouzguenda en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Deux exemplaires des P.V.S ont été déposés auprès du greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 31/01/2019 sous le n°D2782006.

2019400993SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Maram Meubles

S.A.R.L au capital social de 10.000D.000

Ayant son siège social Rue Habib Bouguadfa 7070 à Ras Jebel et inscrite au registre de commerce sous le n°B0447092006

Matricule fiscal : 00/M/B/971912K

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 Juin 2018, lequel P.V a été enregistré le même jour à la recette des finances de Ras Jebel n° de Quittance MO37065 et n° d'enregistrement 18801688 la associés de la société Maram Meubles ont pris acte de la cession de 10 parts sociales des parts sociales constituant le capital de la société faite par l'associé Mondher Abdessalem au profit de son épouse Sihem Ben Salem et que de ce fait le capital social de la société est désormais réparti entre les trois associés comme suit :

- Monsieur Mondher Abdessalem qui possède 490 parts sociales numérotées du 1 à 490.

- Madame Sihem Bensalem qui possède 10 parts sociales numérotées de 491 à 500.

- Monsieur Mohamed Ali Abdessalem qui possède 500 parts sociales numérotées de 501 à 1000.

- En outre les associés ont donné leur accord concernant le désir manifesté par l'associé Monsieur Mohamed Ali Abdessalem de faire donation de la totalité des parts sociales possédées par lui dans le capital social de la société à son frère Mondher Abdessalem.

En vertu de l'acte notarié établi par les notaires Maîtres Ahlem Lazem et Mouna Baratli et enregistrée à la recette des Finances de Bizerte le 12 Juillet 2018 n° de Quittance M062228 Monsieur Mohamed Ali Abdessalem a fait donation des cinq cent (500) parts sociales possédées par lui dans le capital de la société Maram Meubles numérotées de 501 à 1000 à son frère à son frère Mondher Abdessalem.

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire tenue le 01 octobre 2018, lequel P.V a été enregistré le même jour à la recette des Finances de Ras Jebel n° de Quittance M060048 et N° d'enregistrement 18808724 les deux associés détenant la totalité des parts sociales constituant le capital social de la société Maram Meubles ont accepté la démission écrite présenté par le co-gérant Monsieur Mohamed Ali Abdessalem en date du 20 septembre 2018 et ce avec effet à l'expiration de la Journée du 30 septembre 2018 et mandé l'assemblée générale extraordinaire parue pour le même jour de confirmer Monsieur Mondher Abdessalem dans sa fonction d'unique gérant de la Société.

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 octobre 2018, lequel P.V a été enregistré le même jour à la recette des Finances de Ras Jebel n° de Quittance MO60052 et n° d'enregistrement 18802730 les deux associés détenant la totalité des parts sociales constituant le capital social de la société Maram Meubles ont décidé de modifier les statuts de la société et ce en abrogeant l'article 7 (ancien) pour la remplacer par l'Article 7 (Nouveau) qui fait état de la nouvelle répartition du capital social de la société et en abrogeant l'Article 13 (ancien) pour le remplacer par l'Article 13 (Nouveau) qui dispose que Monsieur Mondher Abdessalem a été nommé comme unique gérant de la société Maram Meubles avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour une période de 7 ans à compter de la date d'établissement dudit P.V soit le 01 octobre 2018.

Etant observé que lesdits P.V ont été déposés auprès du greffe du tribunal de première instance de Bizerte et ce le 6 décembre 2018 suivant le reçu de dépôt le n°201861692.

2019T00305SRLB2

Sté DE PROMOTION IMMOBILIERE EL JAR

S.A.R.L au capital 150.000 DT

M.F : 865456M/A/M/000

CNSS : 12-169956

Suivant un P.V. de l'A.G.O. daté le 11/4/2018 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 19/4/2018 quittance n°M019572 enregistrement n°18700854; dont un exemplaire a été

déposé au centre national du registre des entreprises sous le n°20195642 en date du 6/02/2019; ils ont décidé de :

1- Affecter les résultats des exercices 2016 et 2016 dans le report à nouveau.

2- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mr. Yassine Ben Ghorbel pour les exercices 2016; 2017 et 2018.

2019T00312SRLB2

Société El Imtieze à responsabilité limitée (SARL)

Matricule fiscal : 0844927/H

Suite au PV daté le 22 novembre 2018 et enregistré à la recette des fiances Cité Ezzouhour Tunis au 19/12/2018 sous numéro 18701802 quittance M057859.

Il est décidé ce qui suit :

Révocation de Mr. Khalil Labiedh et nomination de Mr Moez Barreh gérant de la société.

Il a été déposé deux copies de ce PV au tribunal de première instance à Tunis 2 au 1 février 2019 sous n° 20195190.

2019T00323SRLB2

Nomination du gérant

Et changement du siège social

Sté ORIENT PRODUCTION

S.A.R.L

Capital social : 10.000 dinars

RC : B24103832011

Selon procès verbal en date du 31/1/2019, enregistré à la recette des finances de Yesminette sous le numéro 18703050 quittance n° M047880 en date 27 novembre 2018, il a été convenu Monsieur Kais Neji gérant de la société et changement du siège social : au M'hamdia lotissement Maroua n° 487.

2019T00324SRLB2

Nomination du commissaire aux comptes

Société LA PRECISION « SARL»

Au capital : 10.000DT

Siège social : cité Doukali Morneg-Ben Arous

MF : 643530X/D/M/000

RC : B1119181998

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2018, enregistré à la recette des finances Mégrine, le 26 novembre 2018 sous le n°18705149 quittance n°M076478, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 26 décembre 2018, sous le n°201861540, n° de dépôt principal D21211898.

Les associés décident à l'unanimité :

- La nomination le cabinet GLOBAL FINANCE HOUSE, leur registre de commerce n°B01196532013 et matricule fiscal n°1319254T, représenté par monsieur Walid Chtara, commissaire aux comptes.

2019R00548SRLB2

Société SONOMED

SARL au capital de 200 000 DT

Siège social : App A 1 Resd La TULIPE, Centre Urbain Nord Tunis

MF : 1058119 K/P/M/000

RC : B014892008

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2018 enregistré à la recette des finances Charguia 1 Tunis le 5 Février 2019, sous le numéro 19700661, quittance n°M015284 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 7 Février 2019 sous le numéro 20195784. Les associés ont décidé de nommer Mr Hamad Moez gérant pour une durée illimitée à la place de Mr Hamad Habib.

2019R00551SRLB2

Société : Diamanta de promotion immobilière

Société : S.A.R.L

Adresse : 10 avenue Habib Bourguiba immeuble Zaphyr Ariana ville 2080

MF : 000/M/A/1431001/F

Registre de commerce : B03234682015

Suite à la démission de l'ancien gérant de la société Monsieur Habib Alaya Khouaja, l'assemblée ordinaire des associés c'est réunie le 23/11/2018 enregistré à la Recette des finances de Cité Administrative le 29/11/2018 sous le n° 18705063 quittance n° M107437.

Il a été déposé au tribunal de 1ère instance d'Ariana en deux copies sous le numéro 2081 du 20/12/2018.

Il a été décidé de désigner Madame Basma Chabbeh Ep. Khouaja comme nouvelle gérante de la société indiquée.

2019R00557SRLB2

Cession des parts sociales

Société les frères SGHAIER de promotion immobilière

S.A.R.L au capital de 500.000 D

RC n° B24212242010

MFn°1178875J/M/P000

Galerie Baccouche Le kram ouest Tunis

Suivant acte sous seing privé daté de1 8 décembre 2018 , enregistré à la recette des finances de la goulette le 20 décembre 2018, n° d'enregistrement 18107805 reçu n° 123132 , Monsieur Lassaâd sghaier a cédé à Madame Abir sghaier 830 parts sociales à déduire de la totalité des parts qu'il détient dans le capital de la société , dont deux copie ont été déposées au tribunal de Tuis le 29 janvier 2019.

2019R00563SRLB2

Cession des parts sociales

Société les frères SGHAIER de promotion immobilière

s.a.r.l au capital de 500.000 dinars

RC n° B24212242010

MFn°1178875J/M/P000

Galerie Baccouche Le kram ouest Tunis

Suivant acte sous seing privé daté du 24 janvier 2019, enregistré à la recette des finances de la goulette le 24 janvier 2019, n°d'enregistrement 19100434 reçu n° 8406, Monsieur Youssef Sghaier a cédé à Madame Fatma Ben Mahmoud 1250 parts sociales dans le capital de la société, dont deux copies ont été déposées au tribunal de Tunis le 29 janvier 2019.

2019R00564SRLB2

Cession des parts sociales

Société les frères SGHAIER de promotion immobilière

s.a.r.l au capital de 500.000 dinars

RC n° B24212242010

MFn°1178875J/M/P000

Galerie Baccouche Le kram ouest Tunis

Suivant acte sous seing privé daté du 24 janvier 2019, enregistré à la recette des finances de la goulette le

24 janvier 2019, n°d'enregistrement 19100437 reçu n°8407, Monsieur Hassen sghaier a cédé à Madame Fatma sghaier 1250 parts sociales dans le capital de la société, dont deux copies ont été déposées au tribunal de Tunis le 29 janvier 2019.

2019R00565SRLB2

Cession des parts sociales

Société les frères SGHAIER de promotion immobilière

s.a.r.l au capital de 500.000 dinars

RC n° B24212242010

MFn°1178875J/M/P000

Galerie Baccouche Le kram ouest Tunis

Suivant acte sous seing privé daté du 18 décembre 2018 , enregistré à la recette des finances de la goulette le 20 décembre 2018, n° d'enregistrement 18107806 reçu n° 123137, Monsieur Lassaâd sghaier a cédé à Madame Anja sghaier 1670 parts sociales à déduire de la totalité des parts qu'il détient dans le capital de la société, dont deux copies ont été déposées au tribunal de Tuis le 29 janvier 2019.

2019R00566SRLB2

Sté «SO.SO.BOIS»

S.A.R.L au capital : 10.000 Dinars

Siège social : N°6 Rue 720 Rte Ibn Khaldoun Sousse

RC : B0935202006

MF : 0960892/P/B/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31/10/2018, enregistré à la recette des finances de Sousse le 20/12/2018, n° de quittance M075831, n° d'enregistrement 18702674, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 24/12/2018 sous le n°201861033, il a été décidé :

1- Cessation d'activité de la société.

2- Nomination de Monsieur Hsan Jerbi liquidateur pour la société.

2019S00325SRLB2

Sté CLIMA PLUS SAHEL

TVA : 1346833L-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/4/2018, enregistré à la recette des finances de Monastir, le 15/5/2018, quittance n°M033930, n° d'Enregistrement 18802849, dont 2 exemplaires de chacun ont été déposés au Greffe du Tribunal de 1ère instance de Monastir, le 23/01/2019 sous le n°D152892014 il a été décidé ce qui suit :

Ajout d'une activité secondaire : la vente des équipements, produis et accessoires de chauffage, de climatisation et de piscine.

2019S00332SRLB2

Société «KERMARINE ENGINEERING» SARL

MF : 1475802XAM000

Suivant acte sous seing privé en date du 23/7/2018 enregistré à la recette des finances à Sfax en date du 23/7/2018 sous le n°18803839, Quit. n°M004178 dont 2 exemplaires du PV ont été déposés au greffe du TPI de Sfax 2 le 10/01/2018 sous le n°20191522, il a été décidé :

- La nomination de M. Youssef Ben Othmen en qualité de nouveau gérant.

2019B00251SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société «NEW FASHION» SARL

Manzel Chaker - Sfax

IF : 1319084TAM000

RC : B81191302013

Suivant un procès-verbal de l'AGO daté le 25/12/2018 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 02/01/2019, sous le n°19800012, quittance n°M000012, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax sous le n°20195225 le 01/02/2019, il a été décidé : la nomination de Mr Mohamed Zied Mhiri, expert-comptable membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 et suivant le procès-verbal de l'AGO daté le 10/01/2019 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 25/01/2019, sous le n°19800427, quittance n°M000462, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax sous le n°20195225 le 01/02/2019, il a été décidé : la nomination de Mr Mohamed Zied Mhiri, expert-comptable membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2019B00252SRLB2

Cession des parts sociales de la société et nomination d'un nouveau gérant

Société : AYADI DES PRODUITS METTALLURGIQUES & PRODUITS AGRICOLES

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)

Capital social : 10.000 dinars

Siège social : Rue de Tunis n°40 - Jendouba 8100

Matricule Fiscal : 1431351/BNM/000

N° CNSS : 570279-16

Il a été décidé ce qui suit :

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba en date du 8/01/2018, quittance n°M002448, enregistrement n°18700107, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Jendouba le 31/12/2018 sous le numéro 201862414. Il a été décidé ce qui suit :

- Mr. Ayadi Abdallah cède neuf cent (900) parts d'une valeur nominale de neuf mille dinars à Mme. Ayadi Meherzia qui accepte la cession sous les garanties ordinaires de droit commun.

- Démission de l'ancien gérant Mr. Ayadi Farid et nomination de Mme. Ayadi Meherzia nouvelle gérante.

2019C00028SRLB2

Société solution de pièce de rechange

SARL

Capital : 50000,000

MF : 1421031G/A/M/000

CNSS N° : 556156-55

Registre de commerce : B21185372015

Adresse : Cité el Mahrajene Tataouine

Suivant le PV en date du 7/01/2019 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 11/01/2019 sous le

n°19700203 quittance n°M004952 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tataouine le 25/01/2019 sous le numéro 20193861, il a été décidé ce qui sui :

- La cession de 2500 parts à Monsieur Yadh Meddeb d'un montant total de 25000,000 revenant à Monsieur Riadh Borni.

- La nomination de Monsieur Adel Meddeb cogérant.

- Changement de l'activité de la société vente produits de quincaillerie générale en gros.

2019M00112SRLB2

Société : El Amana Pièce Autos

Société à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 000MB1363392/E

Siège social : Rue Elbahrein El Hamma - Gabès

Par procès-verbal d'une assemblée extraordinaire daté le 19/02/2018 enregistré à la recette des finances sous n°18700719 quittance n°M086386 en date le 7/6/2018, déposé au tribunal de première instance de Gabès en date le 12/11/2018 sous n°201853051 décider :

- Acceptation de la démission de Monsieur Salami Daghsni de la gérance.

- Définir Monsieur Chokri Naji comme étant nouveau gérant de la société.

- Changement de siège social de la société de la rue Elbahrin Elhamma Gabès à la rue Elbia Elhamma Gabès.

2019Z00072SRLB2

Transfert du siège social

Société DIETEL SERVICES – Suarl

Lotissement Jedidi Yasmine Hammamet - 8050

MF : 0992691G/A/M/000

RC : B 2412612007

Suivant procès verbal de l'AGE tenu le 29/9/2018, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 1/10/2018 sous le n° 18804258, quittance n° M107649 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombalia sous le n° 201719875.

Il a été décidé :

- Le transfèrt du siège social de Lotissement Jedidi Yasmine Hammamet à 09 Rue Ali Bouchoucha Nabeul.

2019N00244SRLB2

Société MABETH SARL

Zone Industrielle Manaret Hammamet - Route Sidi Jedidi .Km 1 - Hammumet

MF : 1438055B/M/000

RC : B0716772016

CNSS : 573694-36

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 16/12/2018, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 9/1/2019, quittance n° M004174 sous le n° 19500120, l'assemblée a décidé à la majorité de 76 % ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de 318 000 DT par l'incorporation des comptes courants associés appartenant aux associés, et par la suite, réduction du capital de 318000 DT par l'absorption des pertes cumulées figurants dans le compte de résultat reporter.

Deux exemplaires du procès verbal, ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombalia, sous le n° 20195128, en date du 1/2/2019.

2019N00246SRLB2

Société Mobilyse Agencement S.A.R.L

MF : 1315535H/A/M/000

Au terme du PV de l'AGE du 14/4/2018 enregistré à la recette des finances de Dar Chabaane le 18/4/2018 quittance n° 17787 enregistrement n° 18500735 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Nabeul sous le n° 201862270 le 28/12/2018 les associés décident la liquidation et dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Gasmi Chaouki demeurant à Korba comme liquidateur.

2019N00247SRLB2

Sté robinson tours

R.C B1636072005

M.F 926191V/A/M 000

Avenue 02 Mars 1934 Immeuble El Kasraoui Mahdia 5100

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de 20/06/2016 enregistré à la recette de finance Ali Belhouane Mahdia le 30/06/2016 n° d'enregistrement 16702372 quittance n°31603 dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia n°20194694 en date de 30/01/2019.

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de 29/07/2016 enregistré à la recette de finance Ali Belhouane Mahdia le 21/01/2019 n°enregistrement 19700207 quittance n°3819 dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Mahdia n°20194694 en date de 30/01/2019.

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de 09/11/2018 enregistré à la recette de finance Ali Belhouane Mahdia le 10/12/2018 n°enregistrement 18703960 quittance n°59425 dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Mahdia n°20194694 en date de 30/01/2019.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 et affectation de résultat.

- Accord de Cession de ses parts sociales de monsieur Moez Ben Alouane à monsieur Hichem Ben Alouane (acte de cession des parts enregistré à la recette de finance de Mahdia le 16/11/2018 sous numéro 1810374 quittance n°56530 et quitus du gérant Moez Ben Alouane.

- Nomination de Mr Hichem Ben Alouane gérant de la société Robinson Tours avec les pouvoirs les plus étendus.

- Changement de siège social de la société Robinson Tours à l'avenue 02 mars 1934 Immeuble Mohamed Kesraoui.

2019I00036SRLB2

Liquidation d'une SARL

AS CALL CENTER S.A.R.L.

Capital social : 4500 Dinars

Av 2 mars 5100 Mahdia

MF : 1567647PAM000

Gérant :Afif Douh

En vertu de Procès verbal, enregistré à la recette des finances de Mahdia le

08/01/2019 sous le n°19500080 quittance n° 1251 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Mahdia, le 30/01/2019 sous le n°20194756, il a été décidé la liquidation totale de la société AS CALL CENTER.

2019I00038SRLB2

Suspension d'Activité

Et Désignation d'un liquidateur

Sté E-SKY de Service Net "SARL"

Capital : 5000 d

RC : B0119712013

MF : 1283324/W/AM/000

Siège social : 8 rue d'Irak 1002 Tunis

Suite au PV d'assemblée générale extraordinaire daté le 31 janvier 2019, enregistré à la recette de Nelson Mandela le 31/01/2019, quittance M007786 sous le n°19500310 et par décision générale, il a été décidé de suspendre l'activité de la société à partir de ce jour. Donner quitus au gérant pour toute la durée passée. Désignation de Mr Amine Ben Belgacem Khadhraoui titulaire de la CIN 07047920 du 5/12/2011 autant que liquidateur.

Les créanciers sont priés d'adresser leurs titres de créance dans un délai de (30) trente jours à partir de la date d'apparition de la présente annonce sur le journal officiel et ce auprès du liquidateur Mr. Amine Khadhraoui au bureau n°12, 3ème étage, 8 rue d'Irak 1002 Tunis, Tél. : 98 578 717.

2019400988SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté TESLA CONTROL SUARL

Adresse : Centre Millénium route de La Marsa 2ème étage bureau n° 19

Sidi Daoud 2046 La Marsa Tunis

MF : 1542630X/A/M/000

RC : B1238412017

Suivant PV de l'associé unique du 22/10/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 23/10/2018 sous le n°18806681, quittance M008209, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°201855700 le 27/11/2018, il a été décidé le transfert du siège social du centre millénium route de La Marsa 2ème étage bureau n°19 Sidi Daoud 2046 La Marsa Tunis au 47 cité Ahed El Jadid Mateur Bizerte 7030.

2019W00105SRUB2

Société TUNCOM

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Rue Mohamed Belkhouja - Tozeur

Registre de commerce : B1975812012

Matricule fiscal : 1242802E

Matricule CNSS : 532344-8

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances de Tozeur en date du 7 Février 2019 sous le n°19500292 et n° de quittance M004852 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de Tozeur le 21 Novembre 2018 sous le n°20195795.

Il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la SUARL TUNCOM pour un montant de quatre vingt dix neuf mille dinars, pour qu'il devient cent mille dinars divisé en dix mille actions pour une valeur de dix dinars chacune.

2019100020SRUB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2018

Société AUDEXA

SUARL au capital de 150.000 D

Siège social : Immeuble International City Center 3, Bureau 3-2, Centre Urbain Nord -1082- Tunis

M Fiscal : 1101312H

RC : B2440162009

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2018, enregistré à la recette des finances la Charguia le 26 décembre 2018 sous le numéro n°18507513 Quittance n°M097027, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 25 Janvier 2019 sous le n°D2411522009, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes de l'exercice 2017 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;

- Augmentation du capital social de 150.000 dinars à 165.000 dinars par incorporation 14.000 dinars provenant du compte de réserve spécial d'investissement et 1.000 dinars des résultats reportés.

2019400996SRUB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Médecine du Travail

du Gouvernorat de Sousse

Vu les décrets n°1985 & 1986 de l'année 2000 datés du 12 septembre 2000, et la décision de Monsieur le gouverneur de Sousse du 11/01/2019 sur la composition des membres du conseil d'administration et selon le procès-verbal de la réunion du 18/01/2019. Monsieur Mounir Saadi a été élu Président du Groupement de Médecine du Travail du gouvernorat de Sousse pour 3 ans à compter du 11 janvier 2019.

2019S00303SODB2

Société Mutuelle Centre de Travaux Agricole

«EL KARAMA»

Entreprise continente

Au capital de 7.000DT

Siège social : Ras Fartoute à coté de l'infirmerie km 8 Bir Ali Ben Khlifa 3042, Sfax Nord

MF : 1191272R

RC : C8150192011

Suivant la résolution de l'assemblée ordinaire du 22 novembre 2018, enregistré à la recette de finances Bir Ali, le 17 décembre 2018, quittance n°M034892, n° d'enregistrement 18701168 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 le 01/02/2019 sous le n°D811342011, il a été décidé l'approbation de nomination des nouveaux membres de conseil comme suit :

Président : Mr Mahadheb Ben Ali Eltaif

Chef Président : Mr Mahadheb Ben Boukthir Ali

Secrétaire Général : Mr Elmouldi Ben Hssan Ben Hssan

Membre : Mr EL Hédi Ben Khlifa Ben Douma

Membre : Mr Mesbeh Ben Khlifa Ben Douma

Membre : Mr Mohamed Ben Khlifa Ben Douma.

2019B00253SODB2

Transformation d'un G.I.C en G.D.A

Dénomination groupement de développement agricole : HENCHIR EL ASSAAL champs d'intervention : HENCHIR EL ASSAL

Objectifs :

La protection des ressources naturelles du périmètre de son Intervention et la rationalisation de leur utilisation.

L'équipement de cette première Intervention en équipement Niaux nécessaires

Le sauvegarde de traitement et la garde de plantations et des cultures.

L'aide des organismes concernés à la l'apurement des situations agraires.

L'augmentation de la productivité des exploitations agricole.

Le développement des systèmes et de techniques d'élevage.

L'encadrement de ses adhérents en orient vers les matures techniques agricole.

L'établissement de relation de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec l'autre organisme agricole locaux et étranges

Siège social : HENCHIR ELASSAL

Adresse : Henchir Elassal El Gonna Sbeitla

Décision de création procès-verbal de l'assemblée extraordinaire conformément à la 28/5/2009.

Loi n°43 du 10 mai 1999.

2019K00021SODB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2018

Société ARAMISGROUP Groupement d'intérêt Economique

Au capital de 12.000 Dinars

Siège social : Cléopâtre Center Bloc A, 5ème Etage, centre Urbain Nord -1082- Tunis

M Fiscal : 1442854F

RC : B0138872016

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2018, enregistré à la recette des finances la Charguia le 26 décembre 2018 sous le numéro n° 18707486 Quittance n° M096640, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 29 janvier 2019 sous le n°D015472016, il a décidé ce qui suit :

Prolongation de la durée du groupement jusqu'au 11 Février 2022.

2019400995SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Tunis le 31/01/2019, sous le n°19200362 Mr Salim Mhirsi a vendu le fonds de commerce à usage de quincaillerie vente alimentations générales et parfumerie, sis au 02 place Ali Zouaoui Tunis, avec les éléments corporels et incorporels à Mr Ahmed Zayani.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de Mr Ahmed Zayani domicilié au 06 rue Antaquie Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 5/02/2019.

2019T00307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé non date enregistré à la recette des finances avenue de la République le 1-2-2019 quittance n°M07285 et enregistrement n°19200281 Mm Karima Ben Alaya a vendu le fonds de commerce sis cite olympique Radés rue de destine à la vente des poulets et ses dérivées à Mme Alya Khalifa.

Toutes les oppositions doivent être Adressées au cabinet de Maître Dhaya Othmen sis au 6 Rue el Maoussel Tunis dans 20 jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Publié au journal la Presse.

2019T00310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à l'Ariana, n°19200648, Saber Dhaifallah, cin 13444587, a vendu à Fatma Jrad, cin 06530727, le fonds de commerce, sis au 39 avenue Dar Fadhal Ariana, Les oppositions se reçoivent chez Maître Mohamed Zied Fantar, au 48 rue Mokhtar Atia Tunis. Avis publié à la Presse le 02-02-2019.

2019T00311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date de 10/12/2018 enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 20/12/2018 quittance n° M07313 numéro d'enregistrement 18203660 Mr Abdallah Ben Mabrouk El Jani titulaire de la CIN n° 04660553 en date de 12/9/2011, a vendu à Med Karima Bent El Habib Ben Amor Gharsalaoui épouse Fouad Jlibi titulaire de la C.I.N 07663928 délivrée le 10/7/2018 le fonds de commerce situé à la rue Ettomi n° 22 El Hafsia Tunis et destiné à l'activité fruits secs.

Cette annonce a été publiée au journaux El Chourouk et le Quotidien du 15/12/2018.

2019T00320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 30 et 31 janvier 2019 enregistré à la recette des finances Denden quittance M005581 enregistrement 19700504, Afef Bent Lotfi Ajem a cédé à Monsieur Ahmed Ben Abderazek Ben Saida le fonds de commerce sis à 10 Rue Ibn Abi Dhiaf Manouba «Fast-Food» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication sis à cette vente au Journal Officiel au cabinet maître Oueslati Zine El Abbidine sis à 17 Rue de Marseille Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk du 6 février 2019.

2019T00321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 6/02/2019 sous n°19200580 Quittance n°12730. Mr Achraf Harbaoui, titulaire de la CIN n°07203274 et demeurant à 44 Rue Ghana Cité Alomri Mhamdia Ben Arouss, a vendu et cédé à Mr Béchir Abdelghani, titulaire de la CIN n°009334481 demeurant à Echieb - Kalaa Kébira, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente céréales et des haricots secs Magasin dénommé «Magasin Harbaoui» (R.C : A9141612018), sis à Avenue de la Liberté 4011 Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 8/02/2019.

2019S00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/01/2019, enregistré à la recette des finances Kalaa Kbira - Sousse le 24/01/2019 sous le n°19200182, Quittance n°5400, monsieur Hamed Boufeid; titulaire de la CIN n°05542942 délivrée à Tunis le 9/7/2003 demeurant à 58 rue Hédi Chaker Kalaa Kbira -Sousse; a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule fiscal n°022671F ; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans les locaux sis à la Rue Hédi Chaker Kalaa Kbira - Sousse dédié à la vente des volailles.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf - Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 30/01/2019.

2019S00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 25/1/2019 rédigé par Maître Mohamed Mâalej avocat, enregistré le 30/1/2019 quittance n° M006913, n° d'enregistrement 19200141, Mr Miloud Bouabidi a vendu à Mr Mohamed Chakroun tout le fonds de commerce sis à la route de Mahdia KM 5 Merkez Becha Sfax, avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité pour la vente des fruits secs.

Toutes oppositions seront adressées à l'acquéreur, dans le délai légal, à l'adresse du fonds.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Assabah du 2/2/2019.

2019X00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré a la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 4/2/2019 sous le numéro 19200536 quittance n° M011815 Rabi Ben Mohamed Ben Ahmad El Karra a vendu à Charfeddine Ben Ahmed Ben Mohamed Harrabi le fonds de commerce (PIZZARIA) sis à route El Ain Km 0.5 Immeuble Ben Salah Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de publication au JORT au bureau de Maître Lotfi Sghaier sis au 3 Rue Patrice Lumumba Immeuble Sfax City 3ème étage n° 15.

Cette vente a été publiée au journal El Chourouk le 9/2/2019.

2019X00291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 24/10/2018 et enregistré à Sfax le 31/10/2018 reçu n° Mo77462, enregistrement n° 18203931, M. Med Ali Bou Chaala demeurant Hay Habib rue 2135 n° 17 Sfax et Slim Hachicha demeurant route Manzel Chaker km 1.5 Sfax ont vendu à Nouha Bent Rida Ben Med Dahmen de la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local du cafétéria «BONA NOVA» situé Route Soukra Km 4 Rue Ghaza 3042 Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente doit être faite dans les délais légaux auprès de Maître Feki Nejia avocate à Sfax, avenue 18 janvier Immeuble kojitex bureau n° B1 Sfax.

2019X00292FCCC2

Annonce

Par acte sous - seing privé datant du 15-1-2019, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 29-1-2019 sous numéro 19200431 quittance n° M010228 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Mr Mohamed Saadaoui, CIN 08405951, demeurant à route Gremda km 9 Cité Liberté Awabed Sfax a vendu à Mr Walid Saadaoui demeurant à 174 sis avenue Ibn Chabat Sakiet Ezzit Sfax ,CIN 08852006, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à immeuble Dorra II n° C3 Sfax, exploité en tant que «Fast Food».

Les oppositions se font entre les mains de Mr Walid Saadaoui demeurant à 174 sis avenue Ibn Chabat Sakiet Ezzit Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est 174 sis avenue Ibn Chabat Sakiet Ezzit Sfax.

Cet avis a été publié au «Chourouk» et «Le Quotidien» le 9/2/2019.

2019X00293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous - seing privé rédigé par Maître Bahloul Nejah avocat à la cour d'appel domicilié à l'avenue Victor Hugo N7 Sfax en date 12/1/2019 enregistré à la recette des finances Chehia Sfax le 1/2/2019 quittance n° M004743, le numéro d'enregistrement 19200094, Madame Ameni Bent

Mohamed Ben Rachid Ben Kaled, Rue Bourguiba avenue Ali Balhawen Sfax a vendu à Anouar Ben Tijani Ben Habib Elajmi Demeurant à lotissement Ons 1 Sakiet Ezzit Sfax, la totalité d'un fonds de commerce consistant à la réparation et la vente des téléphones portables et ses accessoires et produit électroniques sise à route de Taniour Markaz Ammar Cheida Sfax.

L'acquéreur a élu domicile au local sus - visé ou les éventuels Créanciers Pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 7/2/2019.

2019X00294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 31/01/2019 enregistré auprès de la recette des finances de Feriana le 6/02/2019 quittance numéro M003340 Mme Abbessi Nawel demeurante à Feriana a vendu à monsieur Hédi Rhimi demeurant à Feriana la totalité du fonds de commerce vente des produits alimentairs située avenue de 1er juin Feriana les oppositions seront reçues chez l'acheteur dans les 20 jours de la publication légale de cet acte au JORT.

2019K00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 28 Janvier 2019 et enregistré à la recette des finances à Sbeïtla le 29/01/2019 numéro de quittance M005310 numéro d'enregistrement 19200258.

Il a été procédé à la vente de la part de monsieur Houcine Ben Elbachir Yahyeoui domicilié à Kasserine à Monsieur Maher Ben Ammar Heni domiciliée à Sbeïtla de la totalité du fonds de commerce sis prés de station de sbeitla pour tout commerces et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont reçues au cabinet de maître Barhoumi Sonia sis- au 33 rue Ali Belahwane Sbeïtla dans un délai dépassant pas les vingt jours de la date de sa publication sur le journal officiel de la République Tunisienne.

Le pèsent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 01 Février 2019 sous le numéro 10059.

2019K00023FCCC2

Contrat de donation

Suivant acte enregistré à la recette des finances Kef, le 26/12/2017, quittance n° M060586, Monsieur Elaayech Boumaiza titulaire de la carte d'identité nationale n° 03608144 délivrée le 31/8/2016 donne à son fils Mohamed Malek Boumaiza titulaire de la carte d'identité nationale n° 13614367 délivrée le 29/11/2017 qu'il avait reçu le sujet de la totalité des deux immobiliers existant à Houmet Sidi Ibrahim Kef cité Ibn Abid et à cité Ahmed Cherichi n° 03 Kef, un véritable et légitime don de vingt mille dinars.

2019F00023FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suivant acte notarié date le 25-9-2019 par mtre Balloumi Amel et son conjoint, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 22-1-2019, Mr Mohamed Abdellatif Ibaoueb a donné à son fils Mr Mohamed Elhedi El Baoueb la totalité du fonds de commerce avec tout ses composants matériel et immatériel exploité comme un local commercial pour exercé le mécanique général, sis à cité El Jéla 2 Hached Bizerte enregistré à la registre de commerce du tribunal de première instance de Bizerte sous le n°A04702322004.

Toute opposition sera déposée chez Mr Mohamed Elhedi El Baoueb sis au n°19 juillet 1961 cité el Jala 2 Hached Bizerte 7000 dans un délai de 20 jours qui suivent l'annonce de cette publication au Journal Officiel.

Cet avis a été déposé au journal le Temps et Essabah le 6 Février 2019.

2019W00106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte S.S.P en date du 5/02/2019, enregistré à la recette des finances quai Tarek Ibn Zied à Bizerte en date du 5/2/2019 sous le n°19200588, Madame Saida Thamri, demeurant 5, rue du mouton à Bizerte a vendu à Monsieur Karim Saidani, demeurant 8, avenue Hassen Nouri à Bizerte, le fonds de commerce exploité au local sis rue Ibn Rochd à Bizerte avec tous ses éléments incorporels.

Toute personne désirant faire opposition doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'acheteur à son adresse ci-dessus indiquée et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de l'Insertion du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Es Sabah en date du 8/02/2019.

2019W00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 4/2/2019 et enregistré à Jemmel le 7/2/2019 sous le numéro 19200318 reçu n° 9474 Mer Noureddine Menci CIN n° 04193835 a vendu à Sté Hadil de commerce RC n° B1574312012 MF 1242906M/N/M/000 non immatriculée à la CNSS et demeurant avenue Habib Bourguiba Teboulba la totalité du fonds de commerce non immatriculé au registre de commerce et qui consiste à vendre la viande des volailles situé au rue Ibn Jazar Jemmel Monastir les oppositions seront entre les mains de l'acheteur cette vente a été publiée dans les revues Echourouk et le Quotidien du 12/2/2019.

2019P00166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P daté le 10 et 15/1/2019 enregistré à la recette des finances rue du paradis Ariana le 21/1/2019 quittance n° 7406, enregistrement n° 19200414 M. Azouz B. Chaban a vendu à Ma. Amel Yourieff (M.F 1523090j/C000) la totalité d'un fonds de commerce (tous commerce) sis rue El Montazeh n° 34 la Soukra.

Les oppositions devront avoir lieu dans les délais de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis sous peine de forclusion et ce entre les mains du vendeur.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 7/2/2019.

2019400997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistre à la recette des finances Ksar Saiid Tunis en date du 25/12/2018, quittance MO66817, enregistrement 18209969.

Monsieur Mohamad Ali Ben Yahia, porteur de la C.I.N 00780929, à vendu la totalité du fonds de commerce morale et matériels exploité en salle de sport suivant patente numéro 901-G-AU 86600/Q située au immeuble de la SPROLS KSAR SAIID 2 Tunis implanté sur un main de 2400 M2 à la société M-A-S-GYM, représentée par son gérant Monsieur Euchi Amine.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur domicilié à la salle de sport GOLD- GYM sise au 24 Rue El Jawhara Enkhilette Ariana Nord dans les 20 jours de la publication du présent JORT et du journal le quotidien aussi au journal El Sabeh en date du 26/1/2019.

2019401000FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location délivré le 5/02/2019 enregistré à la recette des finances la Goulette le 8/02/2019 (quittance n°14463 enregistrement n°19300704 la société FARAH en la personne de son représentant juridique, RC N°181372000) a loué la totalité du Fonds de commerce pour une activité café 1ère catégorie sis 14 avenue La Goulette Tunis à Mr Kais Trabelsi pour une durée 5 ans renouvelable à partir 5/02/2019 jusqu'à 4/02/2024 pour une somme totale de 54.000.000 cinquante quatre mille dinars soit d'une valeur de 900 dinars neuf cent dinars par mois.

Cette annonce publiée au journal Essahafa le 9/02/2019.

2019R00552FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit par Monsieur Walid Chemli avocat de la cour de cassation à Tunis enregistré à la recette des finances à Menzel Bourguiba en date du 21 janvier 2019, quittance numéro M004911 et le numéro d'enregistrement 19300198. Mme Najla Ammouchi habitant avenue Habib Bourguiba, Hammam-lif Ben Arous a loué tout le fonds de commerce situé à 6 Rue Hadi Nouira Menzel Bourguiba pour Aymen Ben Fraj habitant à la route Guengla, Tinja Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal "La Presse" le 7 février 2019.

2019W00104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp en date du 12/01/2018 enregistré à la recette des finances de Bzerte sous le n° 18500411 quittance n° M08027 en date du 23/1/2018 Abdellaziz Ghmir CIN n° 1587511 a loué la totalité du fonds de commerce ayant pour activité pâtisserie - boulangerie et cafeteria sis à espace commercial Passage Piola Bizerte à Youssef el Akazi CIN numero 1142385 demeurant à El Haddadia Menzel Jemil.

cette annonce a été publiée au journal achourouk le 6/2/2019.

2019W00108FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association : «fekra».

Siège : Ksar Said 2 bloc 9 app 22 Bardo – Tunis.

Sujet : Association caritative et sociale.

Fondateur :

- Mohamed Ali- Fathallah (Président).

- Hsan Ben Fraj (Trésorier).

Objectif : Aide des personnes ayant des besoins spécifiques.

2019T00308APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Centre Danner pour les femmes victimes de violence - Section Tunisie.

Objectifs :

- Consolidation des capacités des centres d'accueil des femmes et des enfants victimes de violence.

- Sensibilisation aux lois nationales et au droit international en matière de lutte contre la violence par le moyen de sessions de formation pour les juristes et les Sociologue et les agents des centres d'accueil.

- Organisation de colloques et d'autres activités en collaboration avec les administrations et les acteurs concernés de la société civile.

Adresse provisoire : 64 Rue Mokhtar Attia. 2éme étage, Tunis.

Représentants : - Mme Meriem Ben Lamine : Représentante officielle.

- Mme Hajer Kafi Membre : Membre.

2019T00309APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Dénomination de l'association : HORIZON DE NATATION,

Siège social : 07 Avenue de la liberté 2 étage Fouchana Ben Arous.

Président : Bou Ali Monia,

Vice président : Hmida Chokri,

Secrétaire Général : Testouri Mouhamed,

Trésorier : Bou Ali Mouhamed Amine.

Ses objectifs : Encadrement des jeunes en Natation ainsi que pour les handicapés.

2019R00587APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : «La Citadelle de l'Espoir et du Travail».

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira 4021.

Objets : Association Culturelle, Environnementale, Scientifique et de Développement.

Buts :

Activités dans le domaine humanitaire.

Activités dans les domaines environnemental, culturel et scientifique Activité dans le domaine des personnes ayant des besoins spéciaux, Soutenir l'esprit d'entreprise et le volontariat

Composition de l'association :

Président : Rouatbi Mohamed Wassim.

Secrétaire général : Boukadida Youssef.

Trésorier : Shili Khadija.

Vices présidents : Guedri Chawki, Bouabid Mohamed Yacine et Bouabid Aymen.

2019S00327APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : La Tunisienne des Contrôleurs routiers.

Siège de l'association : Sousse.

Sujet : Sociale, Scientifique.

But :

1- Fournir une assistance sociale aux Contrôleurs routiers.

2- Contribuer à l'amélioration des conditions et méthode de travail des Contrôleurs routier.

3- La participation aux comités nationaux et internationaux liés au secteur du transport routier.

Comité :

- Président : Slaheddine Beltaief.

- Secrétaire Général : Ahmed Mehdoui.

- Trésorier : Fayçal Torchi.

2019S00329APSF1

Constitution d'une association

Nom : Namaa pour le développement social Tunisien.

Siège : Rue Farhat Hached Immeuble Elyosser 1er étage A14 Bab Bhar Sfax

Objectifs : Renforcement de la capacité de la famille à élever les enfants et à motiver les jeunes à créer des projets et lier des relations avec des associations et des organisations similaires dans leurs objectifs.

NPV constat : 15496 daté de 24/7/2018 qui à été modifie par le PV constat N 15496 daté 22/11/2018.

2019X00277APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires d'immeuble FOCUS

Conformément au PV de l'assemblée constituante du syndicat des copropriétaires de l'immeuble focus tenue le 1/1/2019 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 11/1/2019 sous le n° 19800096, quittance n° M004700 dont deux exemplaires ont été déposés au municipalité de Grermda Sfax sous le n° 7, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble focus a été constitué et l'élection de comité du syndicat :

Raison sociale : Syndicat de copropriétaire d'immeuble FOCUS.

Siège social : Rte Gremda km 3 ceinture Bourguiba complexe focus 3062 Sfax.

Président et secrétaire général du syndicat : Mr Nefaa Dhouib.

Trésorier : Mr Anouar Dhouib.

2019X00283APSF1

Syndic Immeuble Chams

En vertu du procès verbal enregistré le 9 janvier 2014 a été constitué le bureau de syndic de l'immeuble Chams situé route de Gremda km 2.5 Sfax.

Les copropriétaires ont élus les membres suivants :

- Mr. Fawzi Bellaj : Président du syndic

- Mme Rim Ben Ayed : Trésorière.

- Mme Mouna Ben Soltana : Membre.

- Mr. Bassem Smaoui : Membre.

- Mr. Mahmoud Rekik : Membre.

2019X00289APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de l'environnement et du développement Alkawss.

Objet : Développement et conservation de l'environnement.

Siège: Al-Mdhila Gafsa.

Objectif : Impliquer les jeunes dans la vie sociale.

Président : Othman Sai.

Secrétaire général : Matallah Charfedine.

Trésorier : Hssan Najmawi.

2019D00021APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal daté le 10/11/2018, l'association rêve des entrepreneurs tunisiens.

Nom d'association : Rêve des entrepreneurs tunisiens.

Siège social : 17 rue d'Alger Monastir.

Activité : Entreprenariat.

Objet : Socio-économique.

Accuser de réception daté le 30/11/2018 sous n° RR248442042TN POSTE MONASTIR.

Comité de direction:

Président : Kadri Dalel.

Vice président : Khadija Tajer.

Secrétaire generale : Chedlia Balgouthie

Trésorier : Hamza Jaray.

05 membres.

2019P00164APSF1

Constitution d'une association

Nom : Elwifak - Sidi Ali ben Aoun

Catégorie: socio - culturelle + développement

Objectif :

- Contribution à la propreté de l'environnement Sidi Ali Ben Aoun.

- Participer au festival de Sidi Ali Ben Aoun.

- Contribuer au développement économique et social de la région de Sidi Ali Ben Aoun.

Siège social : Sidi Ali Ben Aoun.

Adresse : Sidi Ali Ben Aoun.

Comité :

Président : Boukhari Ezzeddine.

Secrétaire général : Wannassy Mohsen.

2018Y00207APSF1

Constitution d'une association

Nom : association du Festival Internationale des Dattes - Kebili

Type : Culturelle- Développement et Touristique -

Siège social : Cité Commerciale de la Municipalité de Kebili Rue Nalout Kebili- 4200

Bulletin de dépôt n°RR23125458972 le 24 Janvier 2019

La structure administrative :

Le Président : Sassia Draouil

Le Secrétaire Général : Fadhel Mohamed Ali

Le Secrétaire Financier : Rochdi Chaieb.

2019O00013APSF1

Constitution d'une amicale du Personnel Civil du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection

Siège : Route la Marsa Km8 l'Aouina 2045 Tunis.

Objectifs : Actions sociales, culturelles et de divertissements.

Président : Moncef Ben Moussa

Vice Président : Monia Kochlef

Secrétaire générale : Yosr Askri

Trésorier : Chokri Rebii

Membres : Samira Daghbagi, Ahmed Tebbini, Fatma Hbibi, Zitouni Ghazali.

2019400994APSF1

Homologation de résolutions

Le Parti Aryada par le savoir et le travail

Les membres fondateurs du parti «Aryada par le savoir et le travail» informent qu'il a été décidé, conformément aux procédures mentionnées par l'article 16 du décret-loi n° 87 du 2011 daté du 4 septembre 2011, la dissolution volontaire du parti.

2019400989APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication immobilière

Cabinet Maître Slimani Hager

63, rue Mongi Slim galerie Elmedina Bloc A 2ème étage App n°7 Tunis

MF : 1021491/G/P/00

Créancier saisissant : Mohamed Houcine Edahmeni «le syndic de la faillite de la Sté Tunisienne des industries Métalique Sami Mheni en vertu de jugement n° 223 rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 01/03/2012 au profit de la masse des créanciers ayant leur domicile élu chez leur avocat Mr. Slimani Hager demeurant au 63 rue Mongi Slim Galerie Elmedina Bloc «A» Tunis

Avocat poursuivant : Maître Slimani Hager 63 rue Mongi Slim galerie Elmedina Bloc « A » Tunis

Débiteur saisi : la Sté Tunisienne des Industries Métallique Sami Mheni demeurant route de Sousse Km5 Mégrine Erriadh Sté en faillite Mohamed Houcine Edahmeni le syndic de sa faillite

Désignation de l'immeuble saisi : sis au bord de la rue Ibne Sina n°18 et n°20 Mégrine supérieur Ben Arous «la Brillanance» objet du titre foncier n°30850 Ben Arous consistant en parcelle numéro 167 rectangulaire de 2400 m2 "forme oblongue" sur lequel il y'a 3 blocs en amont de la parcelle une villa ancienne construite sur 130 m2 ces murs en pierre épais et son plafond de tuiles rouge en bon état en plus d'un construisant adjacent couvrir environ 21 m2 et un local entresol couvrant environ 30 m2 au centre 2 maisons jumelées à usage d'habitation en très bon état couvrant 200m. en aval de la parcelle comprenant un rez de chaussée composée de 6 magasins de 250m2 à usage administratif sa condition était au-dessous de la moyenne existant réclame tant entourée par arbres fruitiers et de plantes décoratives.

Cet immeuble est bien équipé situé dans un quartier chic et il est placée dans l'exemple de configuration urbain municipal

La mise à prix : est fixée par expertise à la somme de trois millions six cent trente mille dinars (3.630.000.000) dinars les frais de procédure seront fixés le jour de l'adjudication

L'adjudication aura lieu devant le tribunal de première instance de Ben Arous le 14/3/2019 à partir de 8h30 du matin.

Tout étranger désirant participer à l'adjudication doit au préalable obtenir l'autorisation administrative requise la participation de l'adjudication suppose la consignation du tiers de la mise à prix tout intéresse peut consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous.

2019T00325VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après diminution du prix 40%

Etude de Maître Belahouene Nizar

Avocat à la cour de cassation

Rue de la révolution Menzel Temim

MF : 000/P/A/0570968X

Poursuite : Mr Bourchada Kamel domicile à chat Ezzouhour, Menzel Temim Gouvernorat Nabeul.

Partie saisie : Cherif Abdessalem domicilié à Errwadhi Boumardes Gouvernorat El Mahdia

Avocat poursuit : Maître Belahouene Nizar Avocat à la cour de cassation Magasin Général 5ème étage.

Immeuble saisi : La totalité du 10/534 part indivises du titre foncier n°536580 Nabeul dénommé "ELMANEL- MENZEL TEMIM" immeuble 1er étage d'une superficie de 80 m² et 2ème étage d'une superficie de 80m² et 3ème étage d'une superficie de 53 m².

Mise à prix : Quatre vingt quatre mille six cent soixante dinars (84.660 d)

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi le 25/3/2019 à la salle des criées au tribunal de premier instance de Nabeul à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : Tous les jours, pendant les heures du travail.

2019R00540VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mr Zouhair Snoussi (débiteur principale), Gérant de société, titulaire de CIN n°06355844, résident au rue Arbi Zarrouk Grombalia et au rue Habib Bourgiba Grombalia 2- Mm Fawzia Snoussi, résidente à Sammech Grombalia, pharmacienne ; titulaire de CIN n°01702674 (caution réelle solidaire) 3- Mr Aref Snoussi, résident à Sammech Grombelia, retraite, titulaire de CIN n°01701010 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tel 71 297 117.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire à caractère agricole objet du titre foncier n°652549 Nabeul dénomme «maksam 100» qui se situe à Grombalia implanté par des raisins et des oranges, il est équipé par la technique de l'irrigation goutte à goutte et par un puits artésiens, sur le terrain est bâtit une villa à trois étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie de 300 mm dont 123 mm est garde pour le stockage, il est compose d'une cuisine ;une toilette, deux séjours, des escaliers, et une piscine ;le premier étage est d'une superficie de 272 mm il se composé d'une cuisine, de quatre chambres, un séjour, et des escaliers; le deuxième étage est d une superficie de 190 mm il se compose d'une cuisine, de trois chambres, et des escaliers; le toit est d'une superficie de 16 mm qui se compose d'une petite pièce de rangement, l'immeuble contient aussi un entrepôt d'une superficie de 1000 mm qui est brulé actuellement; l'immeuble est délimité de l'est par la route n°1 liant Tunis à Sousse, de l'ouest par une route agricole, du nord par les parcelles n° 1, 2, 3 et la route liant Slimen à Jbel Trif et du sud les parcelles n° 5, 4, 6 et par la route liant Slimen à Jbel Trif.

Mise à prix : 1.096.833.000 frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 18/03/2019 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des l'autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R00580VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

* La partie poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R,C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

* La partie saisie : Jamel Ben Mohamed Jnifen, directeur général d'un hôtel, CIN 00326347, demeurant à Ennasr 2 avenue Béhi Ladhgham cité Erriadh Ariana.

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

* L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «NADIA» objet du TFN 6140 Mednine d'une contenance de 5000 m² sis à Midoun Djerba gouvernorat Mednine Ouled Omar d'une contenance de 5000 m² consistant en un terrain contenant 4 palmiers, 20 oliviers de grandes taille et 6 oliviers de petites taille un puits et une plateforme en ciment d'une superficie de 652 m², délimité du coté est au long de 34.08 mètres par un haie ensuite la parcelle n° 593 de la zone cadastrale C Midoune, du coté sud au long de 45.59 mètres par une haie ensuite la parcelle n° 557 de la zone cadastrale IX Midoune d'un coté et d'un autre coté au long de 26.91 mètres et 15.71 mètres par une haie ensuite la parcelle n 429 de la zone cadastrale IX Midoune, du coté ouest au long de 43.49 mètres une limite ensuite la parcelle n 430 de la zone cadastrale IX Midoune d'un coté et d' un autre coté une limite au long de 15.21 mètres ensuite la parcelle n 1 de la zone cadastrale IX Midoune et du coté nord au long de 25.01 mètres d'un coté et d'un autre coté une limite au long de 4.01 et 55.37 mètres ensuite la parcelle n°1 de la zone cadastrale IX Midoune .

La partie est d'une contenance de1224 m2 classé urbaine et le reste du terrain d'une contenance de 3776 m² à usage agricole.

* Mise à prix : (278.530.000) frais en sus.

* La date et lieu de la vente : Lundi le 25/3/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

* Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

2019X00287VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

* La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R,C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

* La partie saisie : Wajdi Ben Salah Ben Habib Zagroulia, gérant, CIN 09107594 RC A2063422012 demeurant à :

1/ Cité Elhoudou Mednine.

2/ Appartement Bousaida bureau n 4 route Tataouine Mednine 4100.

3/ Avenue 2 mai 1996 Mednine nord.

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

* L'immeuble saisi :

consistant en un terrain nu qui correspond à la parcelle n 99 bliha2 Médenine sud gouvernorat Mednine d'une contenance de 407 mètres, délimité du coté sud au long de 19 mètres par une avenue de 6 mètres de largeur selon le Plan de lotissement, du coté est au long de 21.35 mètres par la parcelle n 95 et la parcelle n 94, du coté nord au long de 19.00 mètres par la parcelle n 98 et du coté ouest au long de 21.35 mètres par la parcelle n 103.

* Mise à prix : (81.400.000 dt) frais en sus.

* La date et lieu de la vente : Le 25/3/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mednin.

* Visite de l'immeuble se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud

3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mednine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00288VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie

Immobilière d'un immeuble immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'année, Imm Laadhar 1er étage. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société des équipements techniques et scientifiques (SETS) S.A.R.L, représentée par son Gérant, inscrite au registre de commerce sous le n°B08141752009, sis à Sfax route de téniour Km 08, Matricule fiscal 1115930C/A/M/000.

Partie poursuivie : Héni Ben Fethi Kossentini, agriculteur, demeurant à 32 Av. Habib Bourguiba Ben Arous ou à Sfax rue Elferiéni n°6 Chihia.

Propriété à vendre : - La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°119483 Sfax dénommé «Héni» avec ses parties indivises évaluées à 140/18224 et qui consiste en un appartement situé dans le coin sud - ouest de tous le complexe commercial et d'habitation «Résidence Omar», sis à Sfax route de Téniour Km 08 du centre ville à gauche vers ladite route zone Chihia.

L'entrée à l'appartement se fait à travers un accès du côté ouest, indépendant par rapport au reste du complexe. L'appartement se situe au rez-de-chaussée au dessus du sous-sol utilisé comme garage pour les voitures. La surface de l'appartement est de 71 mètres carrés, intégralement équipée d'installations sanitaires et électriques modernes, de gaz naturelle et lié avec le réseau d'assainissement (ONAS).

L'appartement se compose d'un salon, deux chambres, une salle de bain et une cuisine. Il se situe dans un assez bon endroit. La partie saisie est devenue propriétaire de l'immeuble objet de la vente en vertu de l'inscription faite sur le titre foncier n°119483 Sfax le 6/6/2014 dépôt Sfax volume 2014/01 n°5148.

Mise à prix : elle est estimée à soixante trois mille neuf cent dinars (63.900d.000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Lundi dix huit mars deux mille dix neuf (18/3/2019) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. - Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax - L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évaluée à soixante trois mille neuf cent dinars (63.900d.000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X00300VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après déduction de 40 %

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Chihkrouhou Mohamecl Ben Fathi, titulaire de la C I N n°05349322, demeurant route El Mahdia, Merkez Sebeai, chez Frikha Majid, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain clôturé de tous les cotés, sis route de Mahdia km 15 Sfax à 700 m de la route principale, d'une superficie de 9717 m². Au milieu un poulailler pour élevage de poussins de 50 m de longueur et 14m de largeur et d'une superficie de 700m². Au fond un autre poulailler pour élevage de poulets à œufs de 40m de longueur et 14m de largeur et d'une superficie de 560 m² avec une capacité de 10000 poulets. A l'ouest du terrain se trouve la maison de l'ouvrier de 10m de longueur et 3.50m de largeur et d'une superficie de 35m² l'électricité est disponible.

Mise à prix après déduction de 40 % : Deux Cent quarante six mille et trois cent dinars (246.300.000 D) sans les frais,

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis rue Abou Elkacem Chebbi, Sfax, lundi 11 mars 2019 (11/3/2019) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2019X00302VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis, 2ème Etage, Bureau N° 7

Tel : 55611011

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, représentée par son président directeur général, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B1776041996 ayant son siège social à Avenue Med V, Tunis (en sa qualité de poursuivant).

Partie saisie : Société A. A INDUSTRIES, société anonyme, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Béja sous le n°B0512792009 ayant son siège à la zone industrielle, Gbollat.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, domicilié à 48 Rue d'Iran, Tunis, 2ème étage bureau n°7.

L'immeuble saisi : La propriété saisie consiste en 2835 parts indivises faisant partie du titre foncier n° 15627 Béja dénommé "MONTERO GBOULLAT" composé en total de 95761 parts, appartenant à la société A. A IDUSTRIE, les 2835 parts représentent 2835 m².

Ladite propriété consiste à un lot de terrain sis à Gbollat zone industrielle, Gouvernorat de Béja, d'une superficie de 2835 m², entouré par cloison du quatre cotés, sur lequel est édifié un Hangar, une partie de celui-ci représente un espace industriel pour fabrication des lingettes de ménage, la partie restante est un laboratoire avec une salle de bain. Au premier étage on trouve l'administration. Une chambre de gardien à l'extérieur juste au façade de l'usine, Le tout est construit sur une superficie de 840 m². Les limites de la propriété sont le souk, au Kebla on trouve une rue, à l'est on trouve une espace ouverte et à l'ouest se trouve encore une rue. L'usine est construite suivant les normes industrielles caractérisant les Hangars. Il est construit par des bases en béton armé et se fait supporté par poteaux métalliques, couvert par le métal. Sa construction est complète, aménagé par les équipements nécessaires.

Mise à prix : La mise à prix est fixée, à neuf cent dix neuf mille quatre cent dix dinars (919. 410 D, 000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu jeudi 21 mars 2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja sis à Béja.

Les conditions de participation aux enchères :

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée,

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja pour consulter le cahier des charges.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix, présentation d'un chèque certifié portant ledit montent ou une garantie bancaire du même montant irrévocable. Pour les étrangers il faut, le cas échéant de plus obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401002VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat prés la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis 2ème Etage, Bureau N° 7

Tél : 55611011

Matricule fiscal : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, représentée par son président directeur général, inscrite au registre de commerce du tribunal de première Instance de Tunis sous le n° B1776041996 ayant son siège social à Avenue Med V, Tunis (en sa qualité de poursuivant).

Partie saisie : Foued Abidi, domicilié au 36 rue 9066 Jebal Jloud, Tunis (en sa qualité de débiteur saisi).

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, avocat prés la cour d'Appel, domicilié à 48 rue d'Iran, Tunis, 2ème étage - bureau 7.

Le bien immobilier saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi Foued Abidi dans la propriété dénommé "EL Hafsia" objet du titre foncier n°12865 El Kef soit 255940 ,34375 parts indivises de l'ensemble des parts constituant le dit titre foncier soit 1170013 parts.

Les dites parts consistant en un terrain agricole valable pour agriculture et pâturage sis à Oued Essouani, El Kef Est.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent cinquante cinq mille neuf cent quarante dinars (255.940, D 000) à laquelle s'ajoute les frais et honoraires fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi le 18 mars 2019 à 9 heure du matin et suivant à la chambre des criées du tribunal de première instance d'El Kef sis à El Kef.

Les conditions de participation au enchères : La visite du terrain peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'El Kef pour consulter le cahier des charges.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié portant le dit montant ou encore une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers il faut de plus, le cas échéant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401006VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès la cour de cassation

Immeuble Essaadi Bloc C-D Bureau 11-12 3ème étage El Menzah 4 Tunis

Tel : 71233717 -71233723

Fax : 71233773

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : Tunisian Saoudi Bank (EX STUSID BANK), société Anonyme, représentée par son

Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social à 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 -1002 Tunis, MF : 013026E domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana,

Parties saisies :

1- Naziha Bent Khalifa Ben Béchir Ben Hassen, titulaire de la CIN n°01809270 demeurant rue El imen n°11 Ariana et a son domicile élu de son avocat maître Moez Ghodhbeni sis rue 8368 résidence Omar appart 3/4 bloc A Montplaisir Tunis

2- Fatma Bent Khlifa Ben Béchir Ben Hassen, titulaire de la CIN n°01223767, demeurant cité olympique résidence Hana, Immeuble F 3ème étage, appart n°6 et à son domicile élu de son avocat maître Moez Ghodhbeni sis rue 8368 résidence Omar appart 3/4 bloc A Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à Naziha Bent Khalifa Ben Béchir Ben Hassen et Fatma Bent Khlifa Ben Béchir Ben Hassen, objet du TF n°50873 Ben Arous dénommé «Ben Hassen» sis à Morneg rue gouvernorat Ben Arous, d'une superficie totale de 488 m², l'immeuble saisi consiste en un terrain sur lequel est édifiée un immeuble de 3 étages et une cave.

La cave est d'une superficie totale de 200m² qui sont divisés en deux parties dont chacune possède ses propres escaliers.

- La première partie est aussi divisée en 02 parties dont chacune est composé d'une chambre, une cuisine et une salle d'eau.

- La deuxième partie se compose de 02 chambres.

Le RDC est d'une superficie de 200 m² et il se compose d'une véranda dans laquelle se trouve les escaliers externes qui mènent au deux autres étages, 06 chambres à coucher et 02 salles de bain.

Le 1er étage contient deux appartements, dont chacune est composé de 02 suites, une chambre et une salle de stockage,

Le 2ème étage se compose d'un palier ou à droite on trouve un couloir, une cuisine, un salon, 02 chambres et une salle de bain; et à gauche on trouve une porte qui mène à un salon, une chambre, une cuisine et une salle de bain.

La superficie totale de cet étage est de 200 m².

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 250.000,000 dt inscrite le 15/9/2011, au profit de STUTSID BANK

- Hypothèque volontaire à hauteur de 100.000,000 dt inscrite le 8/3/2012, au profit de STUSID BANK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 100.000,000 dt inscrite le 01/8/2012, au profit de STSCID BANK

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 6/12/2018 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 976.000,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 14/3/2019 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2019401007VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 -71.709.776

Fax : 71 .709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY, SA, (MEDCOM SA) représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est rue 8601 Jumelage Dépôt SNT - ZI. Charguia 1, 2035 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 a venue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Mohamed Ferchichi, titulaire de la CIN N° 07045377 sis à N°6 rue Hussein Ibn Tamim, El Ouardia 1 Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant à titre de propriété à Mohamed Nabil Boudeya soit 141 parts /564 parts) dans l'immeuble objet du TF n°117577 Tunis dénommé «Villa Pauline 7» d'une superficie totale de 564 m² sis à Lakagna, Tunis, d'une superficie totale de 564 m².

Les parts indivises consistent en une partie de l'immeuble sis à n°6 rue Hussein Ibn Tamim, El Ouardia, qui consiste en un bâtiment de 2 étages d'une superficie totale de 336 m², 02 garages, un studio et une chambre.

Le RDC est d'une superficie de 164 m² et qui se compose d'une véranda, un salon, une salle à manger, 02 chambres, une chambre de stockage, une cuisine, une salle de bain et il possède une entrée indépendante.

Le 1er étage est d'une superficie de 172 m² et il se compose d'une véranda, un salon qui ouvre sur une autre chambre, une cuisine, un couloir, une salle de bain, une salle d'eau, 03 chambre dont une possède une véranda et un placard de mur.

Le 1er garage est d'une superficie de 24 m² et il ouvre sur la rue Ibn Tamim.

La chambre est située au jardin et elle est d'une superficie de 8m².

Le studio ouvre sur une autre rue et il se compose de 02 chambres.

Le 2ème garage est d'une superficie de 20m².

Une chambre sur le toit d'une superficie de 35m².

Les charges : Les parts indivises objet de la vente ne sont grevés d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 80.000,000 dt inscrite le 13/5/2010, au profit de EXPRESS SELL

- Hypothèque volontaire à hauteur de 137.708,534 dt inscrite le 01/02/2016, au profit de : MEDCOM.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 17/4/2018 au profit

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 30/11/2018 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (139.500,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 12/3/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2019401008VEPA1

Vente aux enchères

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Soukaina Bent Al- Hussain Kairouan

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

M.F : 000/P/A/765060N

En la date du lundi dix huit mars deux mille dix neuf (18/3/2019), à partir de neuf heures du matin, près la chambre des ventes immobilières près du Tribunal de Première Instance de Kairouan, il y'aura lieu une adjudication du bien sous-indiqué et ce en application des conditions sous-mentionnées :

Le créancier saisisseur : Banque EL BARAKA Tunisie en personne de son représentant légal, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le numéro : B137451996. sise 88, Avenue Hedi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Kemicha, Avocat près la Cour de Cassation, dont étude sise Rue Taieb M'Hiri n°01 - Kairouan.

Le débiteur / propriété du bien saisi : Noureddine Ben Abbess Ben Amor Chehibi, Agriculteur, demeurant Lotissement El Manat Kairouan titulaire de la CIN n°02096358.

L'avocat chargé de poursuite :

Maître Mohamed Kemicha, avocat près la cour de cassation, dont étude sise Rue Taieb M'hiri n°01 - Kairouan, titulaire de matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

Le bien objet de vente :

312 Parts dans l'indivision de l'origine de 64319 parts d'une contenance de 312 mètres carré dans l'indivision de l'origine de 64319 mètres carré du bien objet du titre n°28319 Kairouan nommé "Abdelkader 1" de nature agricole comprenant un terrain nu et qui consiste en une parcelle de terrain n°02 sise El Baten Gouvernorat de Kairouan.la propriété du Bien a été acquise par le Débiteur selon référence du dépôt du 5/4/2017, Dépôt Kairouan, volume 163 n°3981, qui est devenu un bien destiné à l'urbanisation vu que la zone a été divisée en terrains destinés à la construction, des uns qui sont déjà construits et d'autres en vu de construction près la route de ceinture et la zone industrielle de Kairouan, d'une contenance totale de 312 Mètres Carré.

Le prix du départ :

Le prix du départ du bien objet d'adjudication est fixé à trente et un mille deux cent dinars (31.200, 000).

Visite et vu du Bien :

La visite de l'immeuble est aux horaires administratif, et pour plus d'information veuillez contacter l'avocat Maître Mohamed Kemicha, dont l'étude sise Rue Taieb M'hiri n°01 Kairouan celui qui est chargé de poursuite, ou contacter le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où se fait le dépôt du cahier des charges, la surenchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et celui qui est intéressé par l'achat doit assurer le un tiers du prix du départ ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire/cautionnement.

2019401022VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

Titre foncier N°6550 Zaghouan Nommé CARNATUS

Siège principal : Bou Ajir Zaghouan

Suivant jugement en référé auprès du Tribunal du 1ère instance de Zaghouan du 15 Janvier 2019 affaire n°8161, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mdjez El Beb Cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis en qualité de mandataire de justice de la récolte d'olive du titre foncier n°6550 Zaghouan pour garantir la récollette et assuré les fruits en attendant le règlement du différend entre les parties par consentement mutuel ou de litige.

2019R00549VEPA2

Avis aux créanciers

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers auprès du tribunal de première instance de Ben Arous affaire n°203/18 en date d 24/01/2019 il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la vente des biens mobiliers saisis à la propriété du débiteur société kilani ben Hmida (kBH) pour le compte de la caisse nationale de sécurité sociale d'un montant de 47.986.750 dn oppositionne par un nombre des employés

Suite à la requête déposée par maître Dakhlaoui Wided au nom des employés de la société metionnée après consignation à la caisse des dépôts et consignations en vertu du reçu n°M006153 en date du 10/08/2018. Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du prix doit présenter un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal a défaut de forclusion selon l'article 262 du c.c

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du CPCC.

2019R00554VEPA2

Règlement judiciaire n° 32

Société «Import - Export du Cap Bon «El KARAMA»

Matricule fiscale : 4900/X/P/M/000

Registre de commerce : B1142681997

Suivant décision du tribunal de première instance de Nabeul du 30 janvier 2019 à l'affaire n° 32 concernant la société commerciale import - Export du Cap Bon «El KARAMA», sise au 65, rue BIR Challouf, 8000 Nabeul.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Faire bénéficier la société des procédures du règlement judiciaire (RJ) et l'ouverture de la période d'observation pour une période de neuf mois.

2- La nomination de madame Naila Al Chebli en qualité de juge commissaire pour contrôler le déroulement de la procédure du R.J.

3- La nomination de l'expert comptable Monsieur Salah Dhibi en qualité d'administrateur judiciaire.

4- La suspension des procédures d'exécution visant, le recouvrement j'une créance antérieure à la date de la décision d'ouverture de la période d'observation, la récupération de biens meubles ou immeubles suite au défaut de paiement d'une dette antérieure à In période d'observation; l'arrêt du cours des intérêts et les pénalités de retard; la suspension des délais de déchéance.

A cet effet, les créanciers de la société sont invités à déposer et Inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis au 92, rue 8600 Charguia I -2035 Tunis, et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019N00245VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société FONCIERE DE TUNISIE

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006218/T/P/M/000

Capital social : 150.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le Lundi 4 Mars 2019 à 12 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement et Mise à Jour des statuts de la société en vue de mettre en conformité, son activité, ses structures, et son mode de gouvernance avec la législation en vigueur.

2019T00315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FONCIERE DE TUNISIE

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006218/T/P/M/000

Capital social : 150.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 11 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2018.

2- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2018.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

2019T00316SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000

Capital social : 400.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

2. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Nomination des membres du Conseil d'Administration.

2019T00317SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000

Capital social : 400.000 DT

Immatriculation CNSS : 46431-65

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement et Mise à jour des statuts de la société en vue de mettre en conformité, son activité, ses structures, et son mode de gouvernance avec la législation en vigueur.

2019T00318SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

RAFFINRIE AFRICAINE

S.A au capital de 3 733 900 Dinars

MF : 011822S/P/M/000

RC : N°B111871997

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rezig - Mégrine

Les actionnaires de la société Raffinerie Africaine sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 mars 2019 à onze heures au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Fusion des fonctions de Directeur Général et de celles de Président du Conseil d'Administration.

2- Mise à jour corrélative des statuts

3- Nomination d'un administrateur

4- Questions diverses

5- Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019R00569SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 D

Siège social : Rue de lac Constance, Immeuble Carthage Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1050246/G

RC : B2731452008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 Mars 2019 à 10h du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Leman-1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2018, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

- Approbation du rapport établi par le conseil pour l'exercice 2018,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2018;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2018,

- Pouvoirs pour formalités.

2019S00336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso - Emiratie SICAV Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont Invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 2 avril 2019 à 10h au siège de la société sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

3. Affectation des résultats de l'exercice dos le 31 décembre 2018 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018;

5. Fixation des Jetons de présence;

6. Ratification de la Cooptation d'un administrateur;

7. Nomination ou renouvellement des mandats des administrateurs.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cette convocation annule la convocation publiée au Jort n°14 du 31 Janvier 2019.

2019401012SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

ILVA MAGHREB M

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 34. Place du 14 Janvier 2011-Tunis

Matricule fiscal : 002491 S/A/M/000

Matricule CNSS : 53534

Messieurs les actionnaires de la société ILVA MAGHREB SA, sont convoqués en assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2019 à 11 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Approbation des états financiers de la société se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Quitus au liquidateur,

- Suivi de l'avancement des procédures de la liquidation de la société,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte.

2019401013SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

TUNISACIER SA

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 7.000.000 dinars

Siège social : Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte

Matricule fiscal : 533198/T/A/M/000

Matricule CNSS : 00231354-09

Messieurs les actionnaires de la société TUNISACIER SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2019 à 10 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes définitifs de la liquidation,

- Approbation du plan de distribution des fonds disponibles,

- Suivi de l'avancement des procédures de la liquidation de la société,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte.

2019401014SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

TUNISACIER SA

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 7.000.000 dinars

Siège social : Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte

Matricule fiscal : 533198/T/A/M/000

Matricule CNSS : 00231354-09

Messieurs les actionnaires de la société TUNISACIER SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2019 à 9 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Approbation des états financiers de la société se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Quitus au liquidateur,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte.

2019401015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT "SESAME"

S.A. au capital de 5.750.000 dinars

Siège social : ZI Chotrana I, BP4, Parc Technologique Elgazala - 2088 Ariana

I.F.: 970778/T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SESAME», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 mars 2019 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/9/2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/9/2018 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/9/2018 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Pouvoirs pour formalités.

2019401018SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société

CHOCONORD le jeudi 7 mars 2019

Société CHOCONORD

Société anonyme

Au capital de 980.000 D.T

Siège social : RN n°5 Route du Kef Testour Béja 9060

MF : 1273501 P/A/M/000

RC : B05215672012

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 31 Janvier 2019, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Choconord, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le Jeudi 7 Mars 2019, à partir de 14h, au Siège de société SIMSICAR sis 67 Rue Alain Savary Cité Jardin 2 Bloc B - 3ème Etage 1002 Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'émission d'obligations convertibles en actions.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'émission d'obligations convertibles en actions.

3- Approbation de l'émission d'OCA et fixation des conditions.

4- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2019401031SANB3

DIVERS

Avis au public

Annonce complémentaire

Gouvernorat de Ben Arous

Demande de mise à jour foncière 44814

Objet : Annonce complémentaire, ordonnée, à l'audience du 05-07-2018, relative à la demande de mise à jour foncière 44814,

Suite à la demande de mise à jour, n°44814, déposée au greffe du tribunal foncier, le 6-12-2011 par maître Mohamed Zied Z.antar, pour le compte des héritiers de feu Ayech Ben Elkahla, en vue d'inscrire un contrat de vente au sein du titre 21593 Ben Arous.

Suite à la demande de mise à jour, déposée au greffe du tribunal foncier, le 6-12-2011 par maître Mohamed Zied Zantar, pour le compte des héritiers de feu Ayech Ben Elkahla, en vue d'inscrire un contrat de vente émanant de Fortouna Morana au profit de Ayech Ben Elkahla, relatif au titre foncier 90522 sis à Hammam Chott, d'une superficie de 911 m², signature légalisée le 02-02-2001 enregistré. le 21-02-2001, et un testament daté du 19-06-1976, émanant de Lobinto Dora Maria en faveurs de ses enfants.

La demande a engendré une intervention faite par maître Soufia Feriani, au nom de Forounato Morana, déposée au tribunal le 11-12-2018.

La demande a engendré une opposition par maître Lotfi Dhaouadi au nom de Mounir Ben Ali Ouni déposée au tribunal le 30-11-2012.

A compter de la date de parution de cette annonce, les interventions et les oppositions sont permises dans un délai de deux mois.

2019T00314DIVD2

Nouveaux délais pour recevoir les offres

L'entreprise Taxpem

Registre de commerce n° B0264342008

M.F : 1066728 C

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date de 22-1-2019, est décidé l'ouverture des nouveaux délais pour recevoir les offres à travers des enveloppes fermées.

Le contrôleur d'exécution M. Ali Nouma est chargé de refaire de nouveau les annonces légales nécessaires.

2019T00322DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Ben Mohamed Ben Mahjoub Fedhila, titulaire de la CIN n°00027363, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/10480 délivré le 22/02/2006 objet du titre foncier n°16562 Mahdia sise à délégation Ksour Essef gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée sous n°188 du 8/02/2019 par la poste de police de Sousse Sud.

2019S00334DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Touihri Fathi Ben Ibrahim titulaire de la CIN n°02517128 délivrée le 19/6/2003, déclare la perte de propriété 04/ ج 15244 sis 132 cité Medjerda 2 Bousalem objet du titre foncier n°12604 Jendouba.

Une attestation de perte a été délivré sous n° 1136 du 3/9/2018 par la garde nationale de Jendouba.

2019C00029DIVD2

Perte d'acte de propriété

Madame Lamia Bent Mohamed Ben Mhammed Sahli, titulaire de la Carte d'identité nationale 01579159 extrait à Tunis le 27 septembre 2018 et résidante rue menzel Abderrahman Jarzouna, déclare avoir perdu le titre de propriété portant le numéro de référence 61566 pour le bien appelé 'Al Amal'' et identité du bien immobilier 60358 Bizerte, un terrain agricole de 6 ares 65 centiare situé a menzel Abderrahman délégation menzel jemil Bizerte, sous l'attestation de perte délivrée par le chef du poste de police de Jarzouna sous le numéro 37 le 1er février 2019.

2019W00107DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce n°2018M00225SRUB1

Parue au Journal Officiel de la République Tunisienne N°30 en date du 10/3/2018 Page 1613

Au lieu de :

«Gérant : est nommé Naji Aymen».

Lire :

«Gérant : est nommé Neji Aymen».

Et le reste demeure sans changement.

2019M00113RECZ9